

Morières, le 7 Octobre 2020

Aff suivie par : L-MORALES

## NOTE À L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Depuis Juillet 2019, un dispositif invite les familles à réserver les différentes activités périscolaires, extra-scolaires, restauration scolaire, ludothèque et à prépayer obligatoirement ces réservations via un portail famille ou au guichet unique.

Après une année de fonctionnement, environ 20% des familles ne pré-réservent pas et ne pré-payent pas les activités auxquelles participe(nt) pourtant leur(s) enfant(s).

Suite à ce constat qui met en difficulté, tant l'organisation des services que les finances communales, la municipalité fait le choix d'une gestion plus rigoureuse en bloquant les comptes des familles qui présentent des factures impayées.

**Ainsi, à compter du 2 Novembre 2020, l'accès aux réservations des services périscolaires (garderie matin, ALSH du soir), école de loisirs et ludothèque sera bloqué pour toute famille présentant une ou plusieurs factures impayées.**

Merci de noter que la régularisation se fera au niveau du guichet unique ou du portail famille. Une fois le règlement effectué, le compte famille sera débloqué automatiquement.

**ATTENTION :** En cas de non règlement des factures, celles-ci seront envoyées au Trésor Public (pour mise en recouvrement contentieuse) ; le paiement se fera impérativement auprès de la Trésorerie d'Avignon. Un justificatif devra être présenté au guichet unique pour débloquent le compte.

**Une attention particulière est demandée aux familles qui ne sont pas à jour de leurs paiements depuis Août 2019. Sans régularisation, ces dernières verront leur compte bloqué dès le 2/11/2020, date de mise en place du dispositif.**

Comptant sur votre compréhension et votre vigilance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères et respectueuses salutations.



Le Maire

Grégoire SOUQUE

HÔTEL DE VILLE